



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE L'YONNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

spécial n°04/2012 du 6 février 2012

Adresse de la préfecture : 1, Place de la Préfecture - CS 80119 - 89016 Auxerre cedex – tél. standard 03.86.72.79.89

Horaires d'ouverture : 9h-12h et 18h30-16h

Adresse de la sous-préfecture d'Avallon : 24 rue de Lyon – 89000 Avallon – tél. standard 03.86.34.92.00

Horaires d'ouverture : 9h-12h et 18h30-16h

Adresse de la sous-préfecture de Sens : 2 rue Général Leclerc – 89100 Sens cedex – tél. standard 03.86.64.78.00

Horaires d'ouverture : 9h-11h30 et 18h45-16h30

e-mail : courrier@yonne.gouv.fr

Site internet des services de l'Etat : <http://www.yonne.gouv.fr>

RAA spécial numéro 04/2012 du 6 février 2012

L'intégralité de ce recueil est consultable à la préfecture (MAP et service courrier), dans les sous-préfectures du département de l'Yonne, aux heures d'ouverture au public et sur le site internet des services de l'Etat.



PREFET DE L'YONNE

Recueil spécial des Actes Administratifs n°04 du 6 février 2012

---ooOoo---

SOMMAIRE

N° d'arrêté	Date	Objet de l'arrêté	Page
--------------------	-------------	--------------------------	-------------

PREFECTURE DE L'YONNE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

DDT/SEFC/2012/0015	03/02/2012	Arrêté portant suspension de la chasse aux colombidés, aux turdidés et à la bécasse des bois dans le département de l'Yonne	3
--------------------	------------	---	----------

**ARRETE PREFECTORAL n°DDT/SEFC/2012/0015 du 3 février 2012
portant suspension de la chasse aux colombidés, aux turdidés et à la bécasse des bois
dans le département de l'Yonne**

Article Premier : La chasse aux colombidés, aux turdidés et à la bécasse des bois est suspendue à compter du 6 février jusqu'au 10 février 2012 inclus dans le département de l'Yonne.
Le préfet de l'Yonne,

Jean-Paul BONNETAIN